

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le samedi 16 septembre 2006 à 10h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.**

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Fillion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présent : Mme Micheline L. Morency, greffière adjointe

\*\*\*\*\*  
Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par le greffier le 14 septembre 2006, à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.  
\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2006-09-236 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié;

Point ajouté :  
3.1 Résolution – Suspension du directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2006-09-237 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N0 437 AUX FINS DE MODIFIER CERTAINES NORMES DANS LA ZONE H-140**

Monsieur Serge Roy, maire, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no 437 aux fins de modifier certaines normes dans la zone H-140. Ce règlement aura pour objet de diminuer de 3 à 2 étages et de 17 à 12 mètres la hauteur maximale du bâtiment principal, et de diminuer le rapport plancher/terrain maximal du bâtiment principal à 60%.

**2006-09-238    RÉSOLUTION – SUSPENSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Considérant les motifs exposés par le maire concernant le directeur général;

Considérant l'accord du conseil municipal aux actions suggérées;

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin appuyé par la conseillère Diane Gervais de suspendre sans traitement le directeur général pour trois (3) jours, soit les 20, 21 et 22 septembre 2006, et de lui remettre une lettre explicative à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS**

**2006-09-239    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de lever la séance à 10h07.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Serge Roy  
Maire

\_\_\_\_\_  
Micheline L. Morency  
Greffière adjointe

/sr

\*\*\*\*\*